

ISABELLE KUSTOSZ

Lille économie et management, UMR CNRS 9221,
Université Lille 1, IAE Lille



Stratégie de participation des opérateurs publics de recherche

Un lobbying incrémental sur le programme-cadre européen ?

Bien qu'imposant un référentiel puissant, le programme-cadre de recherche et de développement technologique (PCRDT) de l'Union européenne est l'objet d'actions de lobbying de la part des opérateurs infracommunautaires – États membres, régions, organismes de recherche, groupements d'universités – soucieux d'y optimiser leur participation. Cette contribution propose une typologie des différentes formes de lobbying en jeu, faisant apparaître une tendance aux aménagements de surface et à l'incrémentalisme. Elle recourt au cadre théorique de l'ACF (Advocacy Coalition Framework) pour analyser les implications organisationnelles et réticulaires qui en découlent.

Avec la mise en œuvre de son programme-cadre, la Commission européenne (CE ou Commission par la suite) impose son référentiel de management de la recherche publique bien au-delà des ressources budgétaires qu'elle alloue et qui ne représente que 6 % de l'ensemble des efforts de recherche des vingt-huit États membres¹. Autrefois différenciées autour des grands modèles français, allemand ou anglo-saxon (Papon, 2001), on observe une uniformisation des politiques de recherche nationales par la généralisation de l'appel à projets (Kustosz, Louart, 2011) – tant sur les schémas de financement utilisés que sur les thématiques financées. Cet isomorphisme s'explique par l'adhésion des faiseurs de politiques publiques communautaires et infracommunautaires à de grands mythes rationnels partagés (Charreire-Petit, 2009, au sujet de Meyer et Rowan) qui promeuvent l'économie de la connaissance et qui se stabilisent à l'aide de dispositifs institutionnels et organisationnels, tels que la méthode de coordination ouverte (Dehousse, 2004), propices à créer de la position commune. Ainsi si l'organisation et la programmation de la recherche publique n'échappent pas au processus global d'eupéanisation qui explique comment des décisions consolidées au niveau européen sont incorporées dans les politiques publiques de niveau national/infranational, il est néanmoins important de souligner que cette eupéanisation ne repose

pas sur un mystérieux « *deus ex machina* » : elle repose au contraire sur un processus complexe de négociations – d'*uploading* et de *downloading* – lors duquel les acteurs expriment leurs préférences (Radaelli, 2002, p. 111-112). Ainsi, afin d'infléchir la politique européenne, tout en acceptant le discours et le cadre instrumental, les opérateurs publics de recherche de niveau intermédiaire² développent des stratégies d'influence à l'intérieur d'un système qu'ils ne remettent pas fondamentalement en cause, et qui vise donc essentiellement à améliorer leur participation au programme, avec « pour objectif de faire concorder les choix politiques avec des intérêts particuliers » (Marcon, Moinet, 2011, p. 28). Il s'agit de voir comment dans la phase d'implémentation du programme-cadre – selon le néologisme largement usité – ces opérateurs défendent leurs intérêts et influencent les décisions qui leur seraient favorables. Pour ce faire, il y a tentative d'infléchissement aussi bien dans le choix du *design* du programme-cadre (Muldur, 2006) (élaboration des calendriers et des règles de participation, conditions d'éligibilité, procédures administratives et financières, critères d'évaluation) que dans le choix des grandes orientations du programme (promotion de la recherche fondamentale ou de la recherche appliquée, place accordée à telle ou telle discipline, par exemple). Enfin, il y a aussi tentative d'infléchissement sur le choix et la formulation des thématiques

1. Le PCRDT existe depuis 1984. Le 8^e programme-cadre baptisé « Horizon 2020 » couvre la période 2014-2020.

2. Les opérateurs intermédiaires – États membres, régions, organismes de recherche et groupements d'établissements – constituent un niveau « meso » de mise en œuvre du programme, où ni le laboratoire de recherche en tant qu'actant ni le chercheur en tant qu'acteur ne sont encore investis, mais qui œuvrent néanmoins à leur participation et à leur financement. Ils ne sauraient être assimilés aux *policy brokers*, ou dans la traduction française aux « intermédiaires de politiques publiques », qui sont davantage des médiateurs caractérisés par leur neutralité, mais capables de produire des représentations acceptables pour différentes coalitions (Genieys, Hassenteufel, 2012).

financées et de leur déclinaison en programme de travail. C'est dans ce cadre que se manifestent des actions de lobbying qui sont le lieu de régulations entre la Commission européenne et les principaux opérateurs. En tant que force de proposition du triangle institutionnel européen, la CE considère le lobbying comme une activité transparente destinée à nourrir de points de vue extérieurs (Poillot-Peruzetto, 2001)³ les agents communautaires responsables de

la formulation et de l'implémentation des politiques publiques. Elle recherche un dialogue avec les multiples opérateurs et bénéficiaires concernés qui peut être vu comme « une bourse pour les idées et les intérêts » (Mazey, Richardson, 1996). Cette institutionnalisation du lobbying permet en outre à la Commission de légitimer ses choix sur la base d'une consultation visible et organisée des bénéficiaires du programme. Il convient ainsi d'interroger le sens d'actions de lob-

MÉTHODOLOGIE

Une recherche qualitative de terrain pour une démarche abductive.

Cette contribution se base sur l'exploitation de 10 entretiens semi-directifs et de plusieurs situations d'observation participante liées aux activités d'un réseau régional d'aide au montage de projets en fin de programmation du 7^e programme-cadre. Dans une perspective multiniveau, les entretiens ont été menés en 2011 – durant la cinquième année du 7^e programme-cadre – auprès d'un panel constitué d'opérateurs publics de la recherche, de la Commission européenne, d'une région, d'une direction régionale de la Recherche et de la Technologie, d'organismes de recherche, d'un groupement d'universités, et d'une agence d'évaluation de la recherche (tableau 1). Ces responsables interviennent de façons différenciées dans la conception et l'implémentation du programme en essayant d'y maximiser la participation des chercheurs relevant de leur compétence alors que l'accès aux financements s'avère de plus en plus sélectif. Le recueil des données d'entretien repose sur un petit échantillon orienté selon une représentativité théorique, qui correspond aux délimitations de notre question de recherche et qui est basé sur des personnes, « nichées dans leur contexte et étudiées en profondeur » (Miles, Huberman, p. 58). Les situations d'observation participantes régulières permettent d'articuler les témoignages analysés aux pratiques organisationnelles situées des institutions et des acteurs collectifs concernés. La démarche utilisée est abductive, à partir des données de l'expérience qui témoignent d'un écart entre la réalité observée et les attendus de certaines pratiques (ici l'impact du lobbying), des modèles théoriques sont mobilisés dans une perspective explicative visant à découvrir les causes de cet écart (Catellin, 2004). La dimension heuristique de l'abduction précède l'induction qui vise quant à elle la généralisation.

3. « Certains même définissent tout simplement le lobbying comme le fait pour tel ou tel groupe d'informer un organe intervenant dans le processus législatif de sa position sur un sujet ou sur un projet ou sur une décision. » (Poillot-Peruzetto, 2001, p. 396).

bying qui contribuent de fait à la promotion et à la diffusion du programme sur lequel elles souhaitent agir.

La contribution procédera en quatre temps. Tout d'abord, il s'agit de donner à voir à travers les verbatims des répondants les positionnements stratégiques qui motivent leur participation au programme-cadre et les décisions sur lesquelles ils souhaitent agir. Dans un deuxième temps, une typologie des formes de lobbying induites de ces positionnements est proposée et permet de distinguer différentes phases d'intervention, différents buts recherchés et différents moyens mis en œuvre. Cette typologie sera ensuite analysée sous l'angle de la théorie de l'ACF (*Advocacy Coalition Framework*) – élaborée par Sabatier – afin de mettre en regard ces formes de lobbying et la nature de l'influence exercée et de comprendre

les pratiques organisationnelles et réticulaires des opérateurs intermédiaires. Enfin, un ultime temps de discussion pointe les limites de cette recherche et donne à voir d'autres stratégies d'influence faisant appel à la notion d'acteurs pragmatiques.

I – DES STRATÉGIES DE RÉGULATION ENTRE PARTICIPATION ET INFLÉCHISSEMENT

Instrument de politique publique (Lascoumes, Le Galès, 2004), le programme-cadre de recherche et développement technologique donne à la politique de recherche de l'UE un caractère de permanence faisant figure de modèle. Son institutionnalisation provoque l'adhésion aux normes et aux croyances qu'il véhicule et assure sa légitimation. Les politiques

Tableau 1 – Rattachement institutionnel des répondants

1	Conseiller DG Recherche	Commission européenne
2	Responsable programme Europe	Région – collectivité territoriale
3	Directeur régional	Service déconcentré de l'État en région
4	Expert évaluateur	Agence nationale d'évaluation
5	Responsable valorisation	Organisme de recherche
6	Ancien représentant Europe d'un groupement d'universités	Groupement d'universités
7	Ancien Commissaire européen à la recherche	Commission européenne
8	Directeur régional	Organisme de recherche
9	Membre d'un groupe thématique national	Ministère de l'enseignement de l'enseignement supérieur et de la recherche
10	Point de contact régional	Université

infracommunautaires s'homogénéisent au fil d'une régulation normative et cognitive des pratiques et des visions, à au moins trois niveaux intermédiaires : celui des États membres, celui des régions et celui des grands organismes de recherche ou groupement d'établissements d'enseignement supérieur. Mais tout en adhérant à ses principes constitutifs que l'on pourrait désigner comme le référentiel (Muller, 2013) de la recherche communautaire, les opérateurs de recherche développent néanmoins des stratégies pour maximiser leur participation afin d'obtenir des financements supplémentaires dans un contexte de diminution des ressources récurrentes. Politiquement, il s'agit aussi pour les États membres de « récupérer » les sommes investies dans le programme-cadre en favorisant une plus grande participation de leurs laboratoires de

recherche. La France, par exemple, à l'issue du septième programme-cadre, est la deuxième contributrice alors qu'elle n'en est que la troisième bénéficiaire⁴. Par ailleurs, l'élargissement progressif de l'UE à vingt-huit membres et la montée en compétences des nouveaux États membres, émoussent le positionnement de la France comme en atteste les indicateurs ci-dessous (période observée 1998 à 2012).

Afin d'interagir avec la Commission européenne, les opérateurs de niveau intermédiaire désignent en leur sein les responsables susceptibles d'intervenir dans la conception de la politique de recherche européenne et dans le dialogue avec la Commission européenne. Ils exercent une capacité d'influence ou d'infléchissement qui s'organise à mesure que le programme-cadre se développe et se déploie.

Tableau 2 – Évolution du taux de participation par pays pour chaque PCRDT (en %)

Pays	5 ^e PCRD	6 ^e PCRD	7 ^e PCRD
Allemagne	14,2	14,3	14,0
Espagne	7,3	6,8	7,6
France	12,1	10,4	9,3
Italie	9,8	9,2	9,3
Royaume-Uni	12,9	10,9	11,5

Données CE, traitements OST – OST 2013. Les données des 5^e et 6^e PCRD proviennent de la base Cordis de la CE. Les données du 7^e PCRD sont celles de la base e-Corda de avril 2012. Périmètre restreint : hors financements de niveau individuel, c'est-à-dire excluant les actions Marie Curie, et l'ERC. Source http://www.obs-ost.fr/fr/indicateur/analyses_et_indicateurs_de_reference.

4. Lors d'une réunion publique (16 janvier 2014) « Pour une nouvelle stratégie de mobilisation » (observation participante), le coordinateur du réseau des points de contact nationaux français, fournit les données chiffrées suivantes : durant le 6^e PCRD la France bénéficie de 13 % des financements, et passe à 11,6 % lors du 7^e. Pour chaque euro abondé, la France ne bénéficie en retour que de 0,7 euro. Ces données diffèrent de celles du tableau car elles agrègent les actions Marie Curie et l'ERC.

1. Adhésion sur la base de positionnements opportunistes

L'analyse thématique des entretiens fait apparaître différentes motivations à la participation au programme. L'approche opportuniste consiste avant tout à faciliter l'accès aux ressources budgétaires communautaires, alors qu'*a contrario* l'approche mimétique vient minimiser ce pragmatisme pour insister sur une conformation plus ou moins réflexive à l'instrument communautaire. Enfin, des approches critiques alternatives se trouvent également exprimées. Elles consistent à s'interroger sur les finalités du programme-cadre pour favoriser les orientations supportant la stratégie des opérateurs. L'approche opportuniste consiste à envisager la participation sous l'angle d'une logique rationnelle coût/bénéfice plus ou moins poussée selon le poids des politiques de recherche nationales. Selon un conseiller à la direction générale de la Recherche de la Commission européenne, les pays qui ont besoin de la recherche communautaire sur le plan budgétaire s'alignent sur les priorités du programme-cadre pour optimiser leur chance de participer aux consortiums européens et voir leurs fonds de recherche abondés. Alors que les pays les moins tributaires des fonds européens s'intéressent à financer sur leurs fonds des thématiques autres, étant entendu qu'ils estiment que l'UE prend en charge une partie de la recherche qu'ils n'ont plus, de fait, besoin de financer :

« (...) tous ceux qui en sont fortement tributaires de la recherche communautaire, alignent quasiment automatiquement leur recherche sur le programme. (...), Ils ont une chance de rejoindre les autres partenariats et les autres *consortia*. (...) Il y a

d'autres pays qui calculent différemment. Ils se disent "Si les programmes communautaires donnent beaucoup d'argent dans tels domaines, nous-mêmes nous financerons d'autres domaines". »

Cette stratégie opportuniste est également exprimée par le responsable Europe d'un groupement d'universités :

« Politique de soutien, je suis pratiquement sûr que le PCRDT n'a pas été conçu pour le faire mais il l'a été de fait dans des pays qui dotaient le moins leur R&D en pourcentage du PIB, le relais européen a joué ce rôle-là. (...) Donc là on voit bien que l'Europe était pour eux un moyen de se doter de financements. »

2. Adhésion par conformisme

Cependant, certains répondants ont des points de vue plus nuancés : s'ils confirment cette approche coût/bénéfice qu'ils expriment en termes « d'opportunités à saisir », ils en relativisent la portée en pointant des attitudes de conformisme ou de conformation s'expliquant par des processus d'adaptation cognitive et d'isomorphisme institutionnel. L'approche mimétique peut ainsi se comprendre comme un conformisme a-réflexif ou encore comme une conformation consentie.

Le conformisme est décrit par un expert évaluateur en termes d'adhésion systématique à des évidences concernant les thématiques de recherche prioritaires :

« Ce qui m'a le plus frappé c'est le conformisme, à savoir que ce qui est pris au niveau européen, est repris au niveau national puis au niveau local. »

Mais la conformation peut être également consentie et assumée. Un responsable de l'échelon déconcentré de l'État en région souligne que la politique communautaire

en matière de recherche représente une référence qui sert de cadrage pour la définition des axes stratégiques de niveau régional. Le ministère diagnostique la capacité régionale à « épouser les axes stratégiques (de l'UE) » ; les contrats de projets État-région s'inspirent ainsi des orientations du programme-cadre :

« Il y a des points de rendez-vous tous les sept ans et cela va nous éclairer sur ce qu'on organise en région. On va regarder comment la recherche dans le territoire va épouser des axes stratégiques qui ont valeur de référence. Cela nous donne un cadrage par rapport aux enjeux thématiques (...) quand on écrit un programme État-région ou un programme opérationnel, on va effectivement se sourcer des documents cadres de la politique de recherche européenne ».

3. Des logiques alternatives revendiquées

Au-delà de l'opportuniste et de la conformation, on relève encore dans les verbatims recueillis l'expression de revendications quant aux notions d'émergence, de régionalité, ou de spécificité disciplinaire, qui constituent autant de contrepoints critiques. Du point de vue d'un responsable « Valorisation » d'un grand organisme de recherche en région, bien qu'il y ait nécessité de conformation à la politique européenne et par conséquent acceptation de la logique de sélection inhérente, la possibilité de maintenir l'activité de laboratoires qui ne répondraient pas à ces critères sélectifs doit être préservée. Il s'agit à la fois d'aider les laboratoires qui sont en capacité de répondre au PCRDT, tout en ayant des stratégies complémentaires pour maintenir l'existence des laboratoires qui ne le sont pas :

« Il y a cette sélection et du coup il doit y avoir des stratégies nationales voire régio-

nales complémentaires (...) La réalité de terrain c'est qu'il faut aider les laboratoires qui sont en capacité de répondre à ces appels pour les positionner le mieux possible. Il faut également aider les autres laboratoires pour qu'ils puissent également à terme arriver à ce positionnement-là. Il y a tout lieu de faire émerger des spécificités, des points forts, d'avoir une vraie visibilité. (...) en même temps il est illusoire d'être à contre-courant de l'exercice imposé par la CE à travers les critères d'éligibilité des projets. »

Un responsable « Europe » d'une collectivité territoriale préconise d'affirmer la pertinence de l'échelon régional par rapport notamment à l'État :

« Un binôme s'est constitué entre pôle de compétitivité et région et nous avons rédigé un projet qui a une double originalité : premièrement, c'est un réseau de régions (...) ensuite on a joué la carte du partenariat pôles de compétitivité/régions financeuses. »

Enfin, un responsable d'un groupe thématique national (GTN) déplore que l'orientation innovation du PCRDT risque de provoquer des chevauchements entre les initiatives des organismes de recherche, habituellement mobilisés par grands secteurs. Une approche par les spécificités disciplinaires devrait éviter les collisions stériles :

« S'agit-il d'une opportunité de plus dans laquelle s'engouffrer avec une superposition des schémas : la question qui se pose c'est de savoir si ce sont des schémas justes ou si c'est juste un schéma d'opportunités. Ce n'est pas clair et même au niveau des organismes on cherche à ne pas se marcher sur les pieds et à se répartir les domaines. » On voit à travers ces différents verbatims comment les opérateurs intermédiaires sou-

Tableau 3 – Types de positionnement observés

Mobiliser les ressources	Se conformer/se légitimer	Proposer des orientations
Accéder aux ressources	Adhérer systématiquement	Favoriser l'émergence
Répartir les fonds	Rechercher un cadrage	Défendre des spécificités

lèvent des interrogations quant aux limites de la conformation au référentiel européen et présentent les espaces à faire évoluer pour maximiser leur participation et définir des alternatives garantissant « la rentabilité de la coopération » (Lagroye, Offerlé, 2010, p. 40). La partie suivante est consacrée à la façon dont les opérateurs entendent négocier avec la Commission des aménagements qui leur seraient favorables. Ils jouent alors un rôle d'infléchissement qui peut être étudié sous l'angle de différentes formes de lobbying à l'œuvre.

II – TYPOLOGIE DES ACTIONS DE LOBBYING POUR LA PARTICIPATION AU PROGRAMME-CADRE

Depuis 1984, le PCRDT traduit la montée en puissance de la compétence recherche de l'UE au fil des différents traités jusque Lisbonne qui, en 2007, fait de la recherche une « compétence partagée ». C'est dans ce mouvement que s'inscrit le développement du lobbying, dialogue *ad hoc* institué par la CE (Pijnenburg, 1997) sous forme de vastes consultations des différentes parties prenantes lors de la publication de livres verts, d'appels à expression d'intérêts ou de la mise en place d'*advisory groups* (Tricoire, 2008). Pour les opérateurs de recherche intermédiaires qui souhaitent améliorer leur taux de participation au programme-cadre,

la négociation avec la Commission est décrite comme un processus naturel de dialogue. Une fois les budgets alloués votés pour sept ans, se met en place régulièrement un dialogue sur les appels à projets qui sont lancés annuellement. D'après les opérateurs il y a à ce stade une possibilité de faire inscrire des idées, des mots-clefs et des phrases-clefs qui favorisent tel ou tel laboratoire, tel ou tel groupe de recherche, tel ou tel organisme de recherche.

« Il y a une réelle écoute de la part de la Commission. Le lobbying étant parfaitement intégré dans le fonctionnement des autorités européennes. Ce n'est pas un lobby passe-droit, c'est un vrai lobby de concertation. J'ai souvent ressenti que les fonctionnaires européens étaient en attente sur certains types de sujets. Pour eux le lobby est une source d'inspiration, dans leur job qui est de mettre en musique les décisions politiques. Si de bonnes idées leur sont proposées, on voit réapparaître ces bonnes idées. » (responsable Europe d'un groupement d'universités).

Mais ce dialogue prend des formes plus ou moins abouties et surtout intervient à des étapes différentes de la conception et de la mise en œuvre du programme. Les entretiens font apparaître deux grandes formes de lobbying :

– une forme « amont » consistant à influencer la conception du programme-cadre et

l'écriture des programmes de travail (*work-programme*) avant leur publication officielle ; – et une forme « aval », consistant à promouvoir son institution en tant qu'opérateur et à bénéficier d'une proximité avec les *projects officers*, lors de la phase d'implémentation du programme cadre, une fois les programmes publiés.

1. Le lobby amont

Le lobbying « amont » présenté comme le processus itératif naturel de dialogue avec la Commission, revêt deux formes, lobby de concertation pour l'une et lobby de programmation pour l'autre. La première consiste en répondant aux sollicitations de la Commission à faire connaître son point de vue sur des orientations de design de recherche ou des orientations programmatiques :

« Sur le 7^e PC il y a eu des tensions : il suffit d'aller voir la contribution de la France (...) la contribution de la France avait été remarquée. » (Service déconcentré de l'État en région).

« En France il est clair que la Conférence des présidents d'université, en tout cas, dans ces derniers modes de fonctionnement avait encore cette capacité de lobby et de dire : "Attention, il se fait des recherches qui ne sont pas aujourd'hui éligibles et qui pourtant seront peut-être les recherches utiles de demain". » (responsable Europe d'un groupement d'universités).

La seconde consiste, quant à elle, à infléchir la rédaction des programmes de travail afin de faciliter la participation de certains opérateurs (contenu des appels à projets, périmètre des réseaux, désignation des bénéficiaires, schémas de financement, etc.) et

leur assurer un avantage « concurrentiel ». Chaque appel à projets fait par ailleurs l'objet d'une *call fich*, qui synthétise les critères d'éligibilité, les calendriers, les budgets alloués et autres procédures et sur laquelle il importe donc de pouvoir agir :

« C'est un lobby sur les thématiques, mais aussi sur les entités éligibles. Tous les termes de l'appel à projet peuvent faire l'objet d'un lobbying ; les fourchettes de budget, les montants approximatifs des projets (...) Ça touche qui candidate, la nature des consortia, les enveloppes, les sujets bien entendu. Dès lors que ce n'est pas fixé réglementairement, cela peut bouger et reste négociable. (...) c'est toujours très long l'organisation d'un appel à projet. Cela fait l'objet de tellement de discussions entre les lobbyistes et les gens de la Commission que quand on a le *draft*⁵ il n'y a jamais plus de 20 % d'étonnement (...) C'est un lobby dans le sens où on fait valoir des arguments et des intérêts. » (responsable Europe d'un groupement d'universités).

« On a pu travailler sur la *roadmap*⁶. Déjà à ce niveau-là on peut infléchir (ici trois ans à l'avance). C'est une écriture directe dans le *draft* dans le cadre d'un réseau d'excellence et qui donne la direction pour une vingtaine d'années (...) Si le *draft* est suffisamment général pour servir d'agenda de recherche, au final, il se transforme en appels (...). Et il ne faut pas se leurrer : chacun essaye de tirer la couverture à soi et de pousser sa vision. » (expert membre d'un GTN).

« Il faut être dans les groupes de travail pour les sujets émergents (...) c'est là que l'on décide des thèmes. Pour un organisme de recherche il faut aussi investir ces trucs-

5. Version préliminaire.

6. Feuille de route.

là. En étant dans ces groupes-là, on peut infléchir. » (directeur régional d'un organisme de recherche).

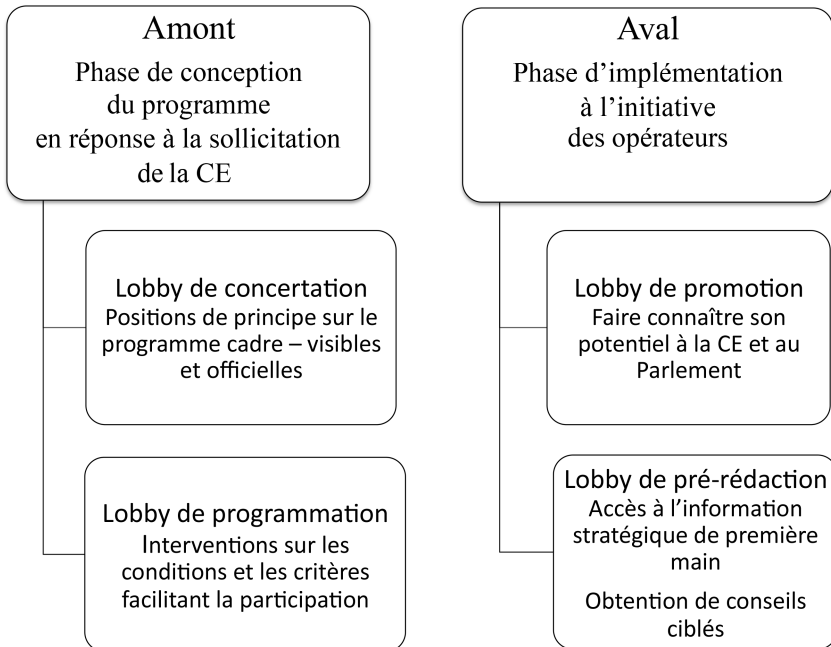
2. Le lobby aval

On distingue cette fois un lobby de promotion institutionnelle et un lobby de pré-rédaction de projet. La forme de lobby qui consiste à promouvoir le projet une fois déposé directement auprès des évaluateurs n'a été évoquée que par un de nos répondants. Elle apparaît moins institutionnalisée. Le lobby de promotion institutionnelle, quant à lui, consiste à faire valoir ses atouts et ses capacités de mise en œuvre. Il s'agit de se rendre visible en organisant des déplacements à la Commission ou au Parlement. « Il peut y avoir des gradations dans le lobby, notamment celui des grands orga-

nismes qui arrivent à Bruxelles en délégation pour impressionner. (...) Certains interviennent en groupements, comme le groupement des universités scientifiques européennes (...) On peut assister à des réunions publiques, cela permet d'identifier quelles sont les positions des différents parlementaires européens, de rencontrer les collègues des autres pays, des groupes industriels, d'identifier toutes les positions qui se développent pour identifier les bons parlementaires capables de défendre telle ou telle idée. » (responsable Europe d'un groupement d'universités).

Le lobbying de pré-rédaction de projet consiste, quant à lui, à obtenir dans la phase de soumission des projets les conseils nécessaires auprès des *projects officers* de la direction générale de la Recherche afin

Figure 1 – Schéma récapitulatif des différentes formes de lobbying observées



d'optimiser les chances de succès. Cette forme est basée sur le *networking* qui permet la collecte et la transmission d'informations stratégiques (accès privilégié aux *drafts* et obtention de conseils)

« Les fonctionnaires de la Commission subissent de très grosses pressions sur la diffusion de documents avant les dates de publications officielles. Sur des thématiques très ciblées, il y a des petits mondes, pour lesquels les fonctionnaires européens ne peuvent pas cacher que le texte existe ; la pression pour l'avoir est extrêmement forte. En revanche quand le draft circule tout le monde sait qu'il circule ; officiellement il ne l'est pas, mais en réalité c'est une fuite organisée (...). Ceux qui sont dans les réseaux y accèdent et ceux qui ne sont pas dans les réseaux attendent la publication officielle. Ça crée une distorsion (...) ceux qui n'y ont pas accès sont des naïfs. En gros ils sont en dehors des réseaux, qu'ils soient nationaux ou sectoriels. » (responsable Europe d'un groupement d'universités).

III – LOBBYING DE SURFACE : IMPLICATION ORGANISATIONNELLE

L'analyse thématique des verbatims fait apparaître des « négociations de régulation » au sens de relations interinstitutionnelles dont l'objectif pour les parties est d'être prises en considération dans leur spécificité ou leur particularité pour peser dans le processus de décision. Les différentes formes de lobbying décrites se situent du côté d'un régime de négociation fortement institutionnalisé, visible, officiel, explicite et verbalisé visant à réguler la programmation de recherche et son design plutôt que

du côté d'un régime de composition dont le but serait de « marchander » autour de l'acceptation d'un projet particulier via des relations interpersonnelles. Ce lobby institutionnalisé placé bien en amont du dépôt des projets, fait partie des moyens légaux d'influer sur la prise de décision communautaire ; il se comprend comme une négociation « en vue de » (participation durable) plutôt que « à cause de » (adossée à un projet particulier) (Thuderoz, 2009). Pourtant, on peut s'interroger sur les finalités de ce lobby de « surface », qui loin de remettre en question le cœur du programme, agit essentiellement sur les critères et les modalités permettant d'y accéder.

1. Recours à l'ACF

Nos analyses nous invitent à dépasser le modèle du choix rationnel pour insister sur les croyances cognitives normatives tout en mettant en lumière la reformulation permanente des politiques publiques. *L'Advocacy Coalition Framework – ACF* – (Sabatier, 1988 ; Jenkins-Smith et Sabatier, 1993) est particulièrement adapté pour observer des tendances et des modifications de politiques publiques sur des périodes moyennement longues tenant sur une, deux ou trois décennies. Ce cadre théorique nécessite de mobiliser un travail archivistique important, mais privilégie aussi une approche par les acteurs, notamment les « faiseurs de politiques publiques ». Ce modèle est particulièrement pertinent pour comprendre comment des croyances normatives et des visions du monde sont pratiquement mises en œuvre, et comment elles se cristallisent en « coalitions de causes » à l'intérieur même des institutions pour infléchir des orientations de politiques publiques. L'apport de l'ACF consiste à

analyser l'action des « coalitions de cause » selon une distinction entre les « deep core beliefs » (les croyances du noyau central), les « policy core beliefs » (les croyances propres à une politique particulière) et enfin les « secondary beliefs » (les aménagements à l'intérieur de cadres particuliers). Analyser la politique européenne de recherche à la fois comme un ensemble de sous-systèmes (la Commission européenne, les États membres, le Parlement européen) et comme le fruit du volontarisme d'acteurs collectifs (opérateurs intermédiaires) qui ont leurs intérêts propres permet à la fois de comprendre sa stabilité et ses évolutions. Ainsi ce système de croyances stables à l'intérieur de l'institution européenne peut être impacté par des actions de lobbying qui finalement n'infléchissent qu'à la marge le design de recherche de l'UE, certes en modulant son architecture et les outils de mise en œuvre, mais sans le réformer totalement. Le programme-cadre en tant qu'instrument rassemblant plusieurs typologies d'acteurs et d'institutions à de multiples niveaux de gouvernement est bel et bien le lieu de telles « coalitions de causes »⁷. Les opérateurs adhèrent en effet au programme sur les éléments de « deep core », ce qui explique leur capacité à reproduire le modèle communautaire par adhésion notamment à de grands mythes rationnels partagés et par production de positions communes. Néanmoins cette propension n'occulte pas totalement la volonté de peser sur la conception et l'implémenta-

tion de l'instrument (*Policy core et secondary core*) afin de tirer de ces modalités de régulation le plus de bénéfices possibles en termes d'abondement de crédits, de répartition des ressources disponibles et d'affirmation des identités institutionnelles. Pourtant il est possible d'observer que les tentatives d'influence et d'infléchissement restent globalement ancrées sur un socle profond de croyances communes liées au projet de construction européenne. On note donc une stabilité certaine (perceptions des problèmes, visions et valeurs partagées, organisations et allocations des ressources disponibles, règles et normes induites), en dépit d'aménagements à la marge qui satisfont à un moment ou à un autre, telle ou telle coalition de causes (outils proposés, thématiques prioritaires, schémas de financements, désignations de bénéficiaires, critères et procédures d'évaluation).

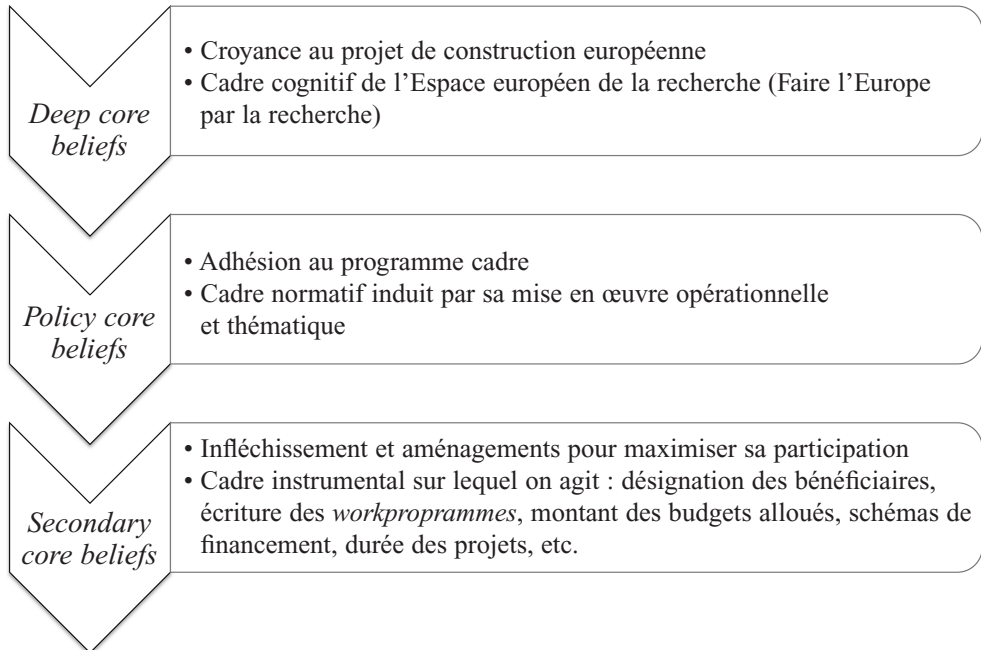
Ainsi, il est possible d'avancer que le programme-cadre s'inscrit dans une croyance profonde en la construction européenne comme défense d'un modèle social, culturel, économique européen. Ce modèle est lui-même construit sur la croyance du rôle que peuvent jouer les sciences et les technologies, voire l'innovation, en termes de croissance, de compétitivité, d'emploi, et qu'enfin il se décline en propositions pratiques et opérationnelles que sont ses architectures successives ou les outils qu'il met en œuvre. Ainsi il convient, à l'instar de Lindblom (1959) qui privilégie l'approche incrémentaliste dans l'analyse des politiques

7. Publication d'un communiqué commun (28 février 2011). « Vers une stratégie commune pour l'enseignement supérieur et la recherche en Europe : les conférences des présidents allemandes (HRK) et française (CPU) s'accordent sur la coordination de leurs activités européennes » ; « La HRK et la CPU définiront une position commune sur le futur programme-cadre de recherche et la construction de l'Espace européen de la recherche. Cette coopération permettra de réaffirmer auprès des institutions européennes le rôle crucial des universités françaises et allemandes ainsi que leur vision commune en matière de recherche et d'innovation. »

publiques, de remettre en cause l'analyse de politiques publiques de type séquentiel, selon laquelle il y aurait « un processus de décision dans lequel les acteurs ordonnent leur action de manière hiérarchique à partir d'une décision prise "en haut" ». Il s'agit plutôt de mettre en évidence les logiques d'influence sous-jacentes, et « la complexité des réseaux d'acteurs qui participent à l'action publique » (Muller, 2013). Parmi les approches cognitives des politiques publiques, l'ACF nous semble encore intéressant à mobiliser pour son analyse des mécanismes d'apprentissage (*policy oriented learning*) à l'œuvre, et notamment la mise à disposition de connaissances et la

création de forums spécialisés permettant leurs échanges entre acteurs⁸. Ces dynamiques d'apprentissage ont été précisément observées dans le cas du lobbying pour la participation au programme-cadre. L'analyse de l'organisation en réseau, telle que décrite ci-après, permet notamment d'insister sur l'apprentissage (*policy-oriented learning*) qui repose « sur la transformation progressive du système de croyances par confrontation aux réalités et aux autres systèmes de croyances, essentiellement aux niveaux les plus bas, c'est-à-dire les moins normatifs et les moins conflictuels de la matrice cognitive dominante » (Bergeron *et al.*, 1998, p. 213).

Figure 2 – Application de l'ACF à notre cas



8. « Mais ces dynamiques d'apprentissage ne débouchent que sur des changements au niveau du noyau superficiel, voire des croyances secondaires ; elles ne permettent pas de comprendre des réorientations d'ensemble d'une politique publique qui sont bien plus expliquées par des transformations du contexte. » (Genieys, Hassenteufel, 2012)

2. Implication organisationnelle : Un réseau d'adhésion pour une action incrémentale

Cette analyse à l'aune de l'ACF permet de mieux comprendre les implications de ce lobbying de « surface » ou « à la marge », qui consiste avant tout à « optimiser le couplage » entre stratégies infracommunautaires et programmes européens, comme indiqué par un représentant du ministère lors d'une réunion de lancement du 8^e programme-cadre. Ainsi, cette stratégie de lobbying va de pair avec une stratégie de mobilisation, à savoir la mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement du programme, articulé en réseau de représentants aux comités de programmes RCP et aux groupements thématiques nationaux GTN (généralement en amont des appels à propositions) et des points de contact nationaux et régionaux PCN et PCR (généralement en aval des appels à propositions). Des rôles différents incombent aux acteurs désignés par les États membres et les opérateurs intermédiaires dans le cadre de dispositifs de diffusion et d'expertise mis en place par la Commission elle-même. Parmi ces acteurs, certains jouent alors un rôle de transmission des thématiques et du référentiel auprès des opérateurs publics de recherche, en bénéficiant d'informations stratégiques de première main. En contrepartie, ils assurent à la Commission les conditions propices à la bonne implémentation du programme sur les territoires. D'autres interviennent davantage comme

les émissaires des opérateurs intermédiaires auprès de la Commission : ils ont alors un rôle d'influence, mais également de légitimation du programme-cadre puisqu'ils en deviennent de fait parties prenantes.

Dans ce qu'il est convenu d'appeler la « comitologie », à savoir la participation aux comités de programme, plusieurs acteurs collectifs influencent en étant partie prenante de dispositifs mis en œuvre par la CE. Les RCP (représentants de chaque États membres auprès des comités de programme) jouent un rôle important lors de l'adoption des programmes de travail bi-annuels et lors de la sélection des projets avant la phase de négociation des contrats. La Commission les réunit quatre à six fois par an. Chaque configuration du comité de programme est composée d'un représentant du ministère de la Recherche et d'un représentant du ministère technique concerné : ainsi quatorze configurations épousent les thématiques du programme et ses orientations stratégiques. Les GTN (groupes thématiques nationaux) sont quant à eux composés des experts qui conseillent les représentants français au niveau des comités de programmes⁹. Ils sont ainsi organisés selon les thématiques prioritaires retenues. « Leur champ de compétences (par thématique) couvre l'ensemble des activités de recherche et développement et des activités associées (dissémination des connaissances, formation, infrastructures, mobilité des chercheurs...) du programme-cadre. » peut-on lire sur le site du ministère.

9. « L'idée c'est d'être présent en ayant ses compétences inscrites dans les plans de travail pour pouvoir soumettre un projet. Car si sa propre thématique n'est pas inscrite alors on ne peut pas soumettre de projet. En France c'est le groupe thématique national (GTN) qui est chargé de faire remonter les données issues des laboratoires et de les transmettre à la CE. Donc les membres du GTN sont censés connaître plus particulièrement les *Project officers*, les directeurs de service, etc. »

Ainsi les GTN rassemblent autour d'une thématique prioritaire donnée :

– du côté des opérateurs de recherche : les représentants des organismes de recherche, des universités, des agences de moyens, de l'industrie, des syndicats professionnels, des associations ;

– du côté des institutionnels : les représentants du ministère, les membres de la délégation française au Comité de programme, les points de contact nationaux, des membres français des groupes d'experts.

Les GTN constituent les relais visant à établir le lien entre les communautés de recherche « thématiques », les industriels qui vont mettre en œuvre le programme-cadre et les pouvoirs publics français afin de mobiliser les communautés de recherche.

Parmi les autres acteurs issus des opérateurs intermédiaires qui bénéficient de rapports de proximité avec la Commission, on s'arrêtera également sur la position des experts nationaux détachés (END) qui peuvent occuper des fonctions dans les directions générales et services de la Commission européenne dans la perspective d'apporter une expertise spécifique. Il s'agit généralement d'agents issus des fonctions publiques ou territoriales des différents États membres mis à la disposition par voie de détachement au sein de l'institution européenne : chaque état membre restant « juge de l'opportunité de présenter

ou non des candidats » (tel que le précise le site du Secrétariat général aux Affaires étrangères de la France)¹⁰.

Mais au-delà de ce rôle de proximité avec l'institution européenne où les experts sont en première ligne (Saurruger, 2002) au cœur de la comitologie, on observe une extension « aval » du réseau qui contribue à la diffusion du modèle communautaire par les opérateurs intermédiaires auprès des acteurs de terrain chargés d'implémenter le programme. L'organisation des PCN apparaît alors comme un relais d'information indispensable pour la Commission. Les États membres et États associés peuvent mettre en place sur leur territoire un réseau de points de contact nationaux dans le cadre de ce que la Commission appelle le « National Contact Point systems »¹¹. Suivant les principes érigés par la CE, les États sont invités à informer leurs éventuels participants sur les opportunités offertes et à les assister dans le montage et la gestion des projets grâce à ces PCN qui bénéficient de relations privilégiées avec la CE dans le cadre d'un dispositif de diffusion. Cet échange de bons procédés, basé sur la transmission d'informations stratégiques de la CE aux PCN et en retour sur le travail d'incitation des opérateurs à participer fait par les PCN pour la CE, entre néanmoins dans un cadre de principe fixé par la DG recherche de la Commission européenne.

10. Le verbatim ci-après témoigne de l'importance stratégique pour les États membres de compter parmi leurs ressortissants des END en poste au sein de la Commission : « La Commission fait appel à eux au-delà de ses cadres et de ses fonctionnaires (...) Certains END ont vraiment une influence, ils doivent apporter l'expertise conjoncturelle à la Commission (...) Elle adjoint dans tous ses services des END, et justement elle met des profils de recrutement en fonction des thématiques qu'elle a à traiter. (...). Ce sont des acteurs du lobby, la Commission quand elle les sélectionne ne se trompe pas, en fonction des sujets, on voit très bien qu'elle préférera prendre telle ou telle nationalité. L'END signe une déclaration selon laquelle il ne privilégiera pas les intérêts de son pays mais c'est bien entendu non vérifiable. »

11. « Guiding principles for setting up systems of national contact points » (23 septembre 2006). Soit dans une version optimale pour la CE un réseau de 21 PCN dans chaque pays.

La Commission se trouve pourvoyeuse – en direction des États membres – d’informations, de formations, de possibilités de contacts de proximité avec des fonctionnaires de la DG Recherche et se trouve assurée en retour de disposer des relais informés et formés par ses soins sur les territoires nationaux et nécessaires à la mise en œuvre du programme-cadre.

En France, conformément à ces règles, les points de contact nationaux sont désignés par le ministère de l’Enseignement supérieur et de la Recherche, un responsable du ministère est d’ailleurs coordinateur des PCN français qui viennent principalement des grands organismes de recherche, du ministère, de la CPU et de divers établissements publics à caractère industriel et commercial. Chaque PCN est donc un consor-

tium rassemblant une des six alliances de recherche, le ou les ministères concernés, la CPU, l’ANR, le CNRS, une université, un organisme, un acteur représentant le secteur industriel ou l’innovation (pôle de compétitivité...). Le rôle des PCN s’avère d’assurer un relais systématique, non critique, non réflexif du programme-cadre de l’UE en vue de maximiser la participation des États membres à l’instrument PCRDT¹².

En soutien à ces PCN, les établissements et organismes mettent en place des « cellules Europe » à l’échelle régionale voire locale. Tout au long des années 2000, on assiste à la constitution d’un réseau des correspondants Europe initié par la CPU. L’idée est bien d’apporter un soutien quant au repérage des opportunités (veille straté-

Tableau 4 – Règles de coopération entre les PCN et la CE

Tâches recommandées au PCN	Règles de coopération entre les PCN et la CE
Informier et assurer une veille stratégique	Principes du partenariat : responsabilités partagées dans un souci de transparence et d’égalité d’accès.
Conseiller, assister et former	La CE communique sur les réseaux de PCN, les formes, leur fournit les <i>workprogrammes</i> , <i>roadmaps</i> , procédures administratives, statistiques et outils de communications. Elle organise les réseaux des PCN.
Faire remonter vers la CE tout problème ou difficulté quant à la mise en œuvre du programme	Elle finance les événements internationaux organisés par le PCN : conférences, workshops, benchmarking. Elle évalue l’activité des PCN.

12. « Les limites sont définies par le fait que les PCN sont une organisation européenne. Le mandat vient de l’Europe. Le mandat est extrêmement clair, c’est d’aller chercher les informations, et d’organiser des réunions dédiées à la Commission européenne. C’est la voix de l’Europe, c’est conçu pour ça. C’est un haut-parleur bien organisé, parce qu’en tant que PCN, l’accès aux fonctionnaires européens est facile, on obtient ainsi beaucoup d’informations. Mais c’est vrai, que le rôle c’est de prendre l’information et veiller à la diffuser le plus possible. (...) La Commission travaille pour que chaque pays ait des PCN dans chacun des domaines, sans financer. La contrepartie c’est l’information et de l’information très fine (...) On nous donne des informations extrêmement précises en temps réel. »

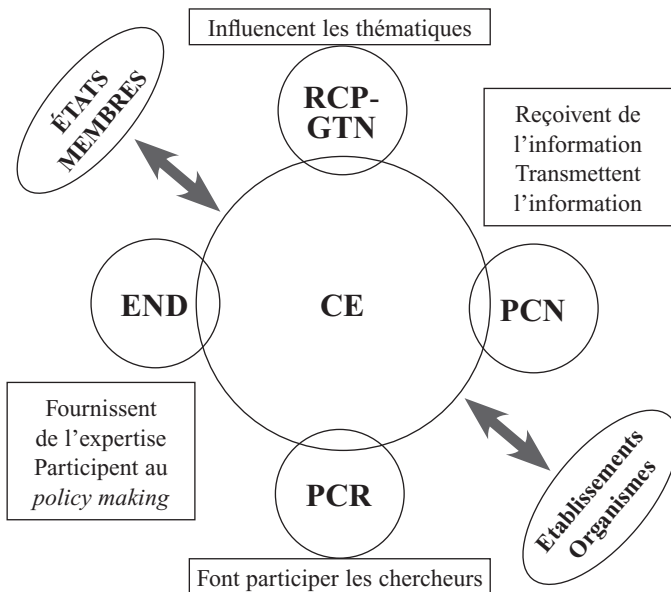
gique) et au montage, voire à la gestion de projets au sein même des établissements (professionnalisation). Ces personnels, en fonction de leurs compétences disciplinaires, peuvent alors rejoindre des réseaux régionaux dans une perspective de mutualisation des savoir-faire. La mise en place de ces réseaux de point de contacts régionaux correspond à un double objectif : diffuser encore plus profondément au cœur des territoires les possibilités d'accès à l'instrument et favoriser une logique de proximité selon laquelle les points de contact seront d'autant plus efficaces qu'ils seront proches des communautés de recherche de terrain et des administrations en charge de la conduite financière du projet. Par ailleurs, la CPU s'appuie sur ces relais pour avoir une connaissance fine de l'implémenta-

tion du PCRDT dans les universités, afin d'adapter la stratégie des établissements français de façon optimale.

IV – DISCUSSION : LE RÔLE DES ACTEURS PROGRAMMATIQUES

Les différents types de lobbying présentés précédemment traduisent le cas particulier d'acteurs collectifs qui souhaitent améliorer leur taux de participation (ou d'accès) à un instrument de politiques publiques. Ces opérateurs de niveau intermédiaire présentent la particularité d'avoir un double rôle stratégique et cognitif (Nay, Smith, 2002) : ainsi agissent-ils dans le cadre d'un système de croyances qu'ils contribuent également à stabiliser. Ce positionnement de *path dependency* (Pierson, 2000) et d'incrémentalisme (Lindblom, 1959) permet de

Figure 3 – Réseau d'adhésion et d'influence



bien comprendre les obstacles au changement des politiques publiques, mais peine *a contrario* à expliquer les changements plus radicaux qui peuvent intervenir sur le cœur des programmes et des politiques. Un programme-cadre tel que le PCRDT, si on l'observe depuis sa création – soit sur trois décennies – reste certes conforme à ses orientations initiales d'intégration et de compétitivité européennes, mais connaît tout de même des adaptations parfois significatives d'un programme à l'autre. À titre d'exemples, la création de l'ERC¹³ ou les initiatives de programmation conjointe¹⁴ ou encore l'intégration des programmes de soutien à l'innovation illustrent ces changements qui questionnent le cœur du programme-cadre, c'est-à-dire ce que l'ACF qualifierait de *deep core*.

Ainsi, au-delà des matériaux de recherche mobilisés sur la question du lobbying pour la participation au programme-cadre, il conviendrait, dans le cadre de recherches ultérieures, de se donner les moyens de dépasser une vision purement continuiste pour envisager de traiter aussi le rôle transformateur d'acteurs, souvent *leaders* qui, bien que structurés par des visions partagées, agissent plus profondément sur le système de croyances à l'œuvre. Cela reviendrait à observer d'autres types d'acteurs qui interviennent d'autres manières et avec un poids plus important sur la conception des politiques publiques. Ces « acteurs programmatiques », porteurs du

changement, transformateurs de politiques publiques (Genieys, Hassenteufel, 2012, p. 95) détiennent souvent des positions de pouvoir qui leur permettent de participer directement à la décision et d'exprimer leurs préférences en s'appuyant sur toutes les ressources positionnelles, relationnelles, temporelles et d'expertise nécessaires. Ainsi, dans le cas du programme-cadre, un traitement particulier du discours et de l'action des Commissaires européens à la recherche successifs s'imposerait (on qualifie souvent Philippe Busquin de « commissaire proscience », alors que Maire Geoghegan-Quinn était considérée comme « commissaire pro-innovation »). La présente contribution s'est donc attachée à souligner la dimension incrémentale du lobbying d'acteurs collectifs de niveau intermédiaire, traduisant une des conséquences de l'eupéanisation à savoir l'absorption d'une politique ou l'accommodation¹⁵ à un instrument (Héritier, 2001), processus dans lequel l'apprentissage en réseau joue un rôle déterminant ; ce qui ne saurait occulter le fait qu'il puisse aussi y avoir transformation mais sur la base d'un autre type d'influence à analyser.

CONCLUSION : UNE LECTURE INCRÉMENTALISTE DU LOBBYING

Nous avons vu dans cette contribution, en recourant au cadre théorique de l'ACF, comment les acteurs infra-communautaires

13. Le Conseil européen de la recherche (European Research Council, ERC) initié en 2003, devient effectif dans le 7^e PCRDT à partir de 2007. C'est l'instrument phare de soutien à la recherche exploratoire.

14. Les initiatives de programmation conjointe (Kustosz, 2013), initiées en 2008, apparaissent dans le 8^e PCRDT en 2013 et peuvent être interprétées comme un retour de l'approche à géométrie variable (à savoir la participation d'un nombre limité d'États membres partenaires parmi les 28 États membres).

15. La notion d'accommodation se trouve chez J.-G. Padioleau dans *L'État au concret* (1982) au sujet de la proximité entre pouvoirs publics et industriels.

adhèrent au programme-cadre de recherche et de développement technologique sur les éléments de « deep core », ce qui explique la nature de leur stratégie d'influence qui aboutit essentiellement à « s'accommoder » du modèle communautaire. En effet, ces stratégies se traduisent par la volonté des acteurs de niveau intermédiaires de peser sur l'implémentation de l'instrument (*Policy core et secondary core*) comme sur l'affirmation de leur identité institutionnelle afin d'obtenir les aménagements de surface qui seront favorables aux bénéficiaires dont ils sont tutelles, en termes de répartition des ressources disponibles et de conditions d'accès notamment. Le cadre théorique de l'ACF – dans sa capacité à proposer une alternative à l'opposition « top down - bottom up », en analysant notamment le rôle des acteurs intermédiaires et subnationaux – permet d'expliquer les actions stratégiques d'acteurs collectifs qui aboutissent à une stabilisation de la politique publique plutôt qu'à sa transformation radicale. Ainsi, ces acteurs agissent-ils sur les « décisions instrumentales et la recherche d'informations nécessaires pour mettre en œuvre les stratégies dans le sous-système considéré (allocations budgétaires, règles

administratives, informations pour l'évaluation de l'efficacité des programmes etc. » (Bergeron *et al.*, p. 204). Ce type de lobbying, que nous avons qualifié de « lobbying de surface », et dont on pourrait dire qu'il vise à « obtenir des amendements sans travailler au changement de l'esprit d'un texte » (Poillot-Perruzetto, p. 393), interroge le rôle des intermédiaires de politiques publiques qui risquent finalement de se percevoir et d'être perçus comme des bénéficiaires plutôt que comme des acteurs, limitant ainsi les évolutions de l'action publique à de simples variations d'allocations de ressources et d'instruments mobilisés (Surel, Sabatier, 2000). Il convient alors de souligner les limites de stratégies de lobbying qui peuvent être interprétées comme autant de stratégies de diffusion, voire d'absorption, et qui repose pour ce faire sur des réseaux d'échanges d'informations et de bonnes pratiques largement dépolitisées. Ainsi cette contribution interroge l'impact du lobbying sur les dynamiques de changement dans le cadre des politiques publiques. Sans doute cet impact doit-il être mis en regard avec un autre type d'influence, celui d'acteurs programmatiques soucieux d'intervenir plus en profondeur.

BIBLIOGRAPHIE

- Catellin S. (2004). « L'abduction : une pratique de la découverte scientifique et littéraire », *Critique de la raison numérique*, Hermès Revue, n° 39, CNRS Éditions, p. 179-185.
- Charreire Petit S. (2009). « Les organisations comme reflets de mythes rationnels », *Les Grands auteurs en management*, (dir.) Charreire Petit S., Huault I., EMS, p. 173-186.
- Dehousse R. (2004). « La méthode ouverte de coordination. Quand l'instrument tient lieu de politique », *Gouverner par les instruments*, (dir.) Lascoumes P., Le Galès P., SciencesPo Les Presses, p. 331-357.

- Genieys W., Hassenteufel P. (2012). « Qui gouverne les politiques publiques ? Par-delà la sociologie des élites », *Gouvernement et action publique*, n° 2, p. 89-115.
- Héritier A. (2001). “Differential Europe: Administrative responses to Community policy”, *Transforming Europe: Europeanization and Domestic Change*, Cowles et al., Ed Cowles, Caporaso, Risse.
- Jenkins-Smith H.C., Sabatier P. (1993). *Policy change and Learning: an advocacy coalition approach*, Westview press.
- Kustoscz I. (2013). « La compétence recherche de l’UE : les États membres entre programmation cadre et programmation conjointe », *Annuaire français des relations internationales AFRI 2013*, centre Thucydide Panthéon-Assas, p. 815-830, http://www.afri-ct.org/_KUSTOSZ-Isabelle_
- Kustoscz I., Louart P. (2011). « Réflexions sur le management de la recherche publique en France : questions éthiques analysées par le mode décisionnel-opérationnel de Michel Freitag », *Humanisme et Entreprise*, n° 303, p. 41-56
- Lagroye J., Offerle M. (2010). *Sociologie de l’institution*, Belin.
- Lascoumes P., Le Gales P. (2004). *Gouverner par les instruments*, SciencesPo Les Presses.
- Lindblom C. (1959). “The science of muddling-through”, *Public Administration Review*, n° 19, p. 79-88.
- Marcon C., Moinet N. (2011). *L’intelligence économique*, coll. « Topos », Dunod, 2^e édition.
- Mazey S., Richardson JJ. (1996). « La commission européenne : une bourse pour les idées et les intérêts », *Revue française de science politique*, vol. 46, n° 3, p. 409-430.
- Miles M.B., Huberman A.M. (2010). *Analyse des données qualitatives*, De Boeck, 2^e édition.
- Muldur et al. (2006). *A new deal for an Effective European research Policy, The Design of the 7th Framework Programme*, European communities, Springer.
- Muller P. (2013). *Les Politiques Publiques*, 10^e édition, PUF, coll. « Que sais-je ? ».
- Nay O., Smith A. (2002). *Le gouvernement du compromis. Courtiers et généralistes dans l’action politique*, Paris, Economica.
- Observatoire des sciences et des techniques (2013). Rapports en ligne, « Participation au programme-cadre de R&D de la Commission européenne », http://www.obs-ost.fr/frindicateur/analyses_et_indicateurs_de_reference
- Padioleau J.G. (1982). *L’État au concret*, PUF, coll. « Sociologies ».
- Papon P. (2001). *L’Europe de la science et de la technologie*, PUG, coll. « Transeurope ».
- Pierson P. (2000). “Increasing returns, path dependence, and the study of politics”, *The American Political Science Review*, vol. 94, n° 2, p. 251-267.
- Pijnenburg B. (1997). « Euro-lobbying par des coalitions ad hoc : une analyse exploratrice », *Politiques et management public*, vol. 15, n° 2, p. 97-121.

- Poillot-Peruzetto S. (2001). « Le lobbying des entreprises françaises auprès des institutions européennes », AFRI, vol. II, Bruylant, p. 394-408.
- Radaelli C. (2002). “The domestic impact of european union public policy: notes on concepts, methods, and the challenge of empirical research”, *Politique européenne*, n° 5, p. 105-136.
- Sabatier P.A. (1988). “An advocacy coalition framework of policy change and the role of policy-oriented learning therein”, *Policy Sciences*, 21, p. 129-168.
- Saurruger S. (2002). « L’expertise un mode de participation des groupes d’intérêt au processus décisionnel communautaire », *Revue française de science politique*, vol. 52, n° 4, p. 375-401.
- Surel Y. Sabatier P. (2000). “Théories of the Policy process”, *Revue française de science politique*, vol. 50, n° 4, p. 855-858.
- Thuderoz C. (2009). « Régimes et registres de négociation », *Négociations*, n° 12, p. 107-118.
- Tricoire A. (2008). « L’élaboration d’un projet de recherche communautaire ou l’émergence de normes communes autour de la figure du destinataire », *Politiques et management public*, vol. 26, n° 1, p. 64-92.

